

806 652

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE
COMPTABLE**

Société à responsabilité limitée

au capital de 150 000 euros

Siège social : PARC CADERA SUD 8 RUE APOLLO

33700 MERIGNAC

318623022 RCS BORDEAUX

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le **21 MARS 2012**

sous le N°**4983**.....

EXTRAIT

**DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 29 DECEMBRE 2011**

L'an Deux mille onze,

Le 29 décembre,

A 10 heures,

Les associés de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, divisé en 2500 parts de 60 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, au cabinet @ COM VALLEE DU LOT 7 Boulevard DANTON - 47300 VILLENEUVE SUR LOT, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, propriétaire de 2246 parts sociales

Société I.B.S.G - PARTICIPATIONS, propriétaire de 252 parts sociales

Monsieur Hervé IRIGOIN, propriétaire de 1 part sociale

Madame ISABELLE SAUTANIER, propriétaire de 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

14 886

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame ISABELLE SAUTANIER, gérante associée.

Monsieur PICARD ALAIN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et nomination de nouveaux commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Modification de l'article 9 des statuts, suite à fusion-absorption de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE France par la société @COM. EXPERTISE,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2011,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

4 786

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance, puis du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

../..

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur PICARD Alain de ses fonctions de commissaire titulaire et de la démission de Monsieur GARCIA Laurent de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant et nomme en remplacement

- En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

M. Alain LORGERON domicilié Porte d'Espagne - 16 RUE ALFRED NOBEL 14123 IFS, inscrit auprès de la Cour d'Appel de CAEN

- En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

La SARL WILSON AUDIT dont le siège social est 24 Avenue du Président Wilson – 24100 BERGERAC, Représentée par Monsieur Laurent TRACARD, inscrit auprès de la Cour d'Appel de BORDEAUX,

Et ce, pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2015.

11 286

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II - CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide qu'à compter de ce jour la dénomination sociale sera "@COM.COFIREX" au lieu de COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante .

ARTICLE 3 - DENOMINATION

"La dénomination de la Société est . @COM.COFIREX."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir reçu signification de la fusion-absorption de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE par la société @COM. EXPERTISE décide de modifier, à compter de ce jour, l'article 9 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit .

ARTICLE 9 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

lh 

A la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, 2246 parts sociales
Numérotées de 01 à 739 et de 740 à 2246 inclus

A la société I.B.S.G - PARTICIPATIONS, 252 parts sociales
Numérotées de 2247 à 2498 inclus,

A Monsieur Hervé IRIGOIN, 1 part sociale
Portant le numéro 2499.

A Madame ISABELLE SAUTANIER, 1 part sociale
Portant le numéro 2500.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 2500 parts sociales.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

../..

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE Mme ISABELLE SAUTANIER

